

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 609

présenté par
M. Eskenazi

ARTICLE 5

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« et 70 % en 2035 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement inscrit une cible à 2035, présente dans le projet de PPE3, relative à la consommation d'énergies décarbonées.